



Réunion publique

Quartier Pont

JEUDI 29 JUIN 2023

PRESENTS :

<p>Le Maire : Hervé GICQUEL</p> <p>L'élu thématique : Fabien BENOIT (démocratie participative et citoyenneté, enseignement secondaire, numérique)</p>	<p>Les Conseillers de quartier : Isabelle BADAL, Michel DEFAYE, Christian OBER</p>
<p>Les élus référents de quartier :</p> <p>Chanbo GUEGAN-ROS (activités périscolaires)</p> <p>Pascal TURANO (sécurité, domaine public, affaires réglementaires, stationnement et voirie habitat social)</p>	<p>Les élus invités :</p> <p>Benoit GAILHAC (aménagement urbain et politique de l'habitat)</p> <p>Lorenzo SCAGLIOSO (partenariat avec l'Enseignement supérieur)</p>

Services municipaux : Céline KHIARI (IDPC)

Nombre de participants : 46

ORDRE DU JOUR

- **Accueil / introduction de l'équipe municipale**
- **Les projets Budget Participatif**
- **Les questions/réponses aux élus**

Fabien BENOIT présente l'ordre du jour et décrit le nouveau format des réunions publiques : l'espace dédié aux projets du Budget Participatif.

Il rappelle qu'il s'agit d'une démarche volontariste.

Il rappelle les différentes étapes (recevabilité et faisabilité), l'existence de la plateforme numérique pour découvrir les informations, les ateliers de rue.

Il invite les habitants à prendre connaissance des projets après avoir expliqué que les questions et les sujets seront récoltés via un document à compléter.

QUESTIONS/REPONSES :

QUESTION 1 : Pensez-vous refaire une visite du quartier avec les membres du quartier ?

Oui, de nouvelles promenades et diagnostics exploratoires, notamment pour les nouveaux conseillers de quartier sont prévus.

QUESTION 2 : Est-il possible dans le bulletin de Charenton d'inscrire également tous les vols, cambriolages et attaques surtout auprès des personnes âgées, afin d'alerter et pouvoir se méfier lors des promenades et emplettes avec carte bleue ?

Faire l'état des cambriolages pourrait générer une psychose. A savoir que la police municipale, grâce à sa vigilance et aux caméras de surveillance, réussit à appréhender de nombreux voleurs. En France on reste l'une des communes les moins touchées.

Nous tenons également à mentionner que la meilleure attaque est de montrer au voleur que l'on n'est pas dupe, en les déstabilisant.

La sécurité, c'est l'affaire de tous. Pour rappel, il existe l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) qui est un service de la commune accessible via le site de la ville à l'adresse suivante : [Charenton.fr | Environnement cadre de vie > Police Municipale > Services en ligne > Opération Tranquillité Vacances](https://www.charenton.fr/Environnement-cadre-de-vie/Police-Municipale/Services-en-ligne/Op%C3%A9ration-Tranquillit%C3%A9-Vacances). Par conséquent, si vous avez des opérations de travaux ou encore un départ en vacances, il faut le signaler. Surtout les véhicules qui sont stationnés pendant plusieurs semaines, afin qu'ils ne soient pas enlevés par la police municipale.



A savoir que le code de la route interdit de laisser une voiture stationnée plus d'une semaine sur la voie publique. Il est ainsi dans votre intérêt de prévenir si vous dérogez à cette règle.

QUESTION 3 : Serait-il possible de fermer la rue semi-piétonne à la circulation automobile ? On pourrait la rendre accessible ponctuellement pour les livraisons ou autres à l'aide des bornes rétractables.

Il y a quelques années le sens de circulation de la rue a été changé, en concertation avec les riverains, afin qu'elle ne serve qu'à des dessertes locales pour des raisons de tranquillité.

Il n'y a pas encore aujourd'hui les commerçants ou l'animation nécessaire pour une fermeture totale. Et il y a un besoin de desserte tout au long de la journée, par exemple pour faire les courses aux supermarchés. On préempte dès que c'est possible pour faciliter l'installation de commerçants, mais avoir des commerçants de qualité n'est pas aisé.

Néanmoins, nous l'avons fait de manière exceptionnelle l'an dernier. Nous voulions renouveler l'expérience, on a fait des aménagements rue du Pont, mais les bornes rétractables attendues ne sont pas encore arrivées. Ces dernières permettraient une fermeture sur des plages horaires définies. Nous sommes néanmoins ouverts aux demandes ponctuelles dans le cadre d'animations.

QUESTION 4 : Est-ce que les cafés de la rue semi-piétonne ont des horaires d'ouverture et de fermeture imposés par la législation ?

Les cafés ont l'obligation de fermer à minuit. Pour information, il y a un arrêté départemental qui les autorise à rester ouvert jusqu'à deux heures du matin, mais notre réglementation municipale est plus stricte. Cependant, ils peuvent demander, à titre exceptionnel, une fermeture plus tardive auprès de la municipalité, soit celle autorisée par le département.

QUESTION 5 : Comment régler le problème des camions qui déchargent les provisions pour les deux supermarchés dans l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny ? Il ne reste plus qu'une file pour la circulation.

Les supermarchés sont situés du côté de Saint-Maurice. Et la commune de Saint-Maurice a une grande tolérance pour protéger les commerces et permettre le stationnement.



QUESTION 6 : Pourrions-nous, ce soir, avoir un point d'éclaircissement sur les terribles bruits entendus hier soir, après minuit ?

H. GICQUEL : Les émeutes urbaines qui ont affecté le département du Val-de-Marne au cœur des nuits précédentes n'ont pas épargné Charenton. Et les témoignages des différents maires durant le comité d'urgence le démontrent.

A savoir que la BAC de Vincennes a aidé la police municipale, composée d'un équipage de trois personnes, face aux poubelles brûlées et l'intervention des pompiers a été retardée par des émeutiers.

Le commissariat était dans l'incapacité de monter une brigade pour maintenir l'ordre. C'est donc grâce à la police municipale, aux caméras et au CSU que nous avons pu circonscrire ces événements contrairement à d'autres villes comme Villeneuve-le-Roi, Sucy-en-Brie et Valenton qui ont vu leur Hôtel de ville incendié et/ou saccagé. Charenton a uniquement eu les poubelles et abris de bus détériorés.

Ce soir, le commissariat de Charenton et Saint-Maurice a mobilisé des effectifs. Première info de Nanterre : marche blanche avec des incidents.

Cette situation est dramatique et rappelle les événements douloureux de 2005. L'assaut de Fresnes a un goût de prise de la Bastille. Les individus, pris par le mouvement, se sentent comme des « caïds » qui mettent les collectivités en difficultés.

Voici les précisions que je pouvais vous donner ce soir. La police municipale se déploiera à hauteur de 10 agents, mais je m'interroge sur le pouvoir régalien de ce pays.

Fabien BENOIT rappelle le numéro de la police municipale en cas d'urgence : 01.46.76.48.50, joignable du lundi au samedi de 5h45 à 2h et le dimanche de 8h30 à 18h30 ou 10h à 20h en fonction des événements.

QUESTION 7 : A quelle étape de réalisation sommes-nous pour le projet 114 (piste cyclable, partie haute de l'avenue Tassigny) ?

Le projet 114 est porté par le département. Nous nous sommes déjà exprimés pour avoir un aménagement cohérent qui sépare les flux entre les piétons et les cyclistes. Cependant, le département considère que pour l'instant cela n'est pas une priorité, notamment en raison des travaux en 2024 concernant l'intégralité de la rue de Paris.



QUESTION 8 : Est-ce que les fondations de la rue semi-piétonne sont bien stables ? Désordre nombreux dans le bâtiment situé au 23 rue de Paris (fissures importantes). Quelle activité est prévue dans le local du 21 rue de Paris ?

Pour le local du 21 rue de Paris, la ville s'est battue pour qu'un restaurant s'y installe. Plusieurs échanges constructifs avec le propriétaire ont eu lieu en ce sens. Cependant, aucun commerçant ne répondait aux attentes. Et le propriétaire devait absolument trouver une solution. Il a donc vendu à une salle de ventes. Cette dernière aura vocation à faire de l'expertise, du stockage et de la vente. On ne voulait pas un commerce qui dévalorise la rue, notamment à travers des nuisances sonores.

Les sous-sols peuvent être à risque mais les fondations de la rue semi-piétonne sont bien stables.

QUESTION 9 : Est-il envisageable d'homogénéiser la rue de Paris semi-piétonne et le début de la rue Gabriel Péri, celles-ci étant soumises à une circulation dangereuse (trottoir étroit, passage d'enfants etc.)

Les rues sont en zone de rencontre entre la rue Arthur Croquette et la zone semi-piétonne, soit 20km/h. La police municipale travaille beaucoup sur la circulation en sens interdit avec succès et le stationnement en dehors des emplacements avec de nombreuses verbalisations effectuées.

QUESTION 10 : pouvons-nous déplacer le ralentisseur rue Gabriel Péri plus près de l'école primaire afin de sécuriser cet espace, car les véhicules roulent trop vite ?

Les demandes de ralentisseurs sont nombreuses mais ce n'est pas la solution radicale car les véhicules accélèrent juste après. Il y a aussi d'autres dispositifs type chicane.

QUESTION 11 : à quand le règlement définitif de la zone borgne de l'escalier place de Valois ? problèmes récurrents depuis des années : incivilités et potentielle insécurité.

Vous avez de la chance d'habiter au sein d'une zone tranquille et hors de la vue des passants, mais certaines personnes ayant connaissance de cet espace peuvent en profiter pour commettre des nuisances ou actes déviants. Dans ce cas, nous vous invitons à contacter la police municipale au 01.46.76.48.50, afin qu'elle puisse intervenir sur les lieux.



Mettre en place une caméra demande de longues démarches administratives et un coût financier considérable (achat du dispositif et raccordement au sein du réseau), donc cela mettra un certain temps.

QUESTION 12 : serait-il possible d'organiser des puces hebdomadaires sur la place de la mairie et la rue semi-piétonne ? et de développer dans cette portion de rue un « marche des antiquaires » ferme aux voitures (dans l'air du temps, développement durable + revalorisation du quartier) ?

Il y a de nombreux évènements et brocantes dans la ville qui ont lieu régulièrement. Belle idée pour l'attractivité artisanale. On pourrait imaginer des expositions ponctuelles (une à deux fois par an), mais reproduire les puces de Saint-Ouen n'est pas envisageable car la configuration ne le permet pas. Si des commerçants et habitants sollicitent cette initiative, elle donnera en effet un cachet à cette rue historique. Un tissu associatif pourrait également porter ce projet.

QUESTION 13 : Peut-on construire le nouveau PLU sur le périmètre de l'ancien Bourg-du-pont sur la base de la carte géologique IGN ? Peut-on mettre sous terre les écheveaux filaires qui présentent un risque indéniable ?

PRECISION : Le nouveau PLU est en cours de discussion et la rue semi-piétonne n'est pas soumise au risque des carrières. Notre problème n'est pas tant lié aux risques d'effondrement des carrières mais nous avons une géologie qui accroît la vulnérabilité de ces immeubles construits sur une couche d'argile, dont les fondations datent du 16^{ème} siècle. Et l'immeuble, à notre sens, ne supporterait pas les surélévations. Deuxièmement, à cet endroit l'aménagement est difficile, il y a des écheveaux de fils qui constituent un risque. Serait-il possible d'enfouir ces câbles électriques ?

Sur la ville, l'enfouissement des câbles électriques est à hauteur de 99.9% et nous faisons parties des communes franciliennes avec un taux quasiment complet.

Le PLUi reprend presque l'intégralité du PLU de Charenton, et est en ce moment en phase de consultation. Vous pouvez soumettre votre avis.

90% des zones pavillonnaires de Charenton sont quasiment toutes intégralement protégées de manière à garder un urbanisme apaisé. Il y a donc très peu de permis de construire donnés chaque année et le PLUi répond à cette demande-là.

Sur la rue semi-piétonne il n'y a aucune construction de prévue. Notre objectif est de préserver cette rue. On cherche en dehors de l'aspect urbanistique à l'agrémenter, on a fait appel à un artiste pour mettre un peu de couleur, on a fait une préemption sur un salon de massage. On a voté en conseil municipal une



arche à l'entrée de rue piétonne côté mairie pour matérialiser l'entrée de cette rue afin qu'elle soit reconnue et identifiée plus facilement.

Les risques de surélévation sont très faibles et nous ne pouvons pas les interdire car le droit de propriété existe.

A savoir que les architectes ont une responsabilité à ce niveau-là. Les accords de la mairie sur ce sujet-là et des architectes de France sont très stricts. La seule élévation est celle située au 21 rue de Paris car le PLU l'autorisait. Les travaux et le ravalement qui ont été produits sont plutôt bien faits. C'était autorisable et cela nous a permis d'avancer, mais normalement il n'y en aura pas d'autres.

Enfin, concernant les fils, il y a une différence entre la voirie et la propriété privée car à partir du moment où un fil touche une façade d'immeuble privé, il est considéré comme appartenant au domaine privé.

Les fils extérieurs dans la ville ont tous été enterrés, et on partage votre avis sur les risques, mais la ville ne peut pas intervenir sur les façades d'immeubles privés. Ce sont aux copropriétaires de le faire, car on n'a pas la responsabilité.

QUESTION 14 : fermeture du centre médical du quai des carrières, pourquoi ? Il est difficile de trouver des paramédicaux et médecins spécialistes.

Un rapprochement auprès du service de l'économie et de l'emploi sera effectué afin de fournir des explications à ce sujet.

Toutefois, sachez qu'un projet est en cours sur l'ancien lycée Jaurès, à l'extrémité de l'avenue Jean Jaurès et le croisement de l'avenue de Gravelle. Un appel à projet pour un centre de santé d'une surface de 400m² a en effet été lancé.

La municipalité se préoccupe ainsi de préserver l'offre médicale sur le territoire.

QUESTION 15 : Serait-il possible d'installer une deuxième poubelle et un banc en face de la pharmacie, située 14 rue Victor Hugo ? est-il possible d'installer une palissade à la sortie de l'immeuble à droite, afin d'empêcher les chiens d'y accéder ?

REACTIONS : les participants en profitent pour saluer à l'unanimité l'embellissement de cet endroit à travers les nouveaux aménagements, tels que le fleurissement.

Une nouvelle poubelle de tri est envisageable. Pour l'installation des bancs, il faudra attendre que de nouvelles habitudes se créent pour déterminer les besoins et emplacements adéquats. Nous sommes dans la concertation.

